



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le **Club Nautique d'Oropesa**, en tant qu'entité qui administre et dirige le port de plaisance, dédiée à la gestion des installations qui comprend l'attention aux partenaires et utilisateurs, les services d'amarrage, la location pour les passagers de bateaux de plaisance, le service d'escale, la manutention des bateaux pour leur mise à l'eau et l'hiver, la fourniture de carburant aux bateaux et l'organisation de événements nautiques sportifs, est conscient de son engagement envers la société pour la prévention de la pollution, dans une perspective de sensibilisation environnementale en se conformant à la législation applicable.

Cette politique environnementale est le cadre de référence utilisé par la direction pour établir les objectifs environnementaux alignés sur les objectifs de développement durable (ODD).

Cet engagement est concrétisé par les lignes directrices suivantes:

- Veiller à ce que les attentes des parties prenantes soient satisfaites
  - Maintenir une attitude de confiance et de coopération avec les différents organismes publics et privés, en tenant compte des obligations légales, afin d'obtenir une collaboration pour l'amélioration de l'environnement.
  - Lier un engagement avec l'environnement social proche, en créant des synergies entre le Club Nautique et la communauté dont nous faisons partie pour contribuer à son amélioration.
  - Mettre en œuvre les principes du Pavillon Bleu pour les ports de plaisance, en suivant les critères de l'ADEAC-FEE.
  - Poursuivre l'engagement de qualité touristique en destination (SICTED), en respectant le manuel de bonnes pratiques sectorielles et en réussissant les évaluations correspondantes.
- Respect de la réglementation
  - Évaluer le respect de la réglementation applicable dans l'exercice de notre activité.
  - Maintenir le Système de Gestion Environnementale mis en place, selon la Norme UNE EN ISO 14001:2015, en mettant à jour les manuels, les procédures, les instructions et les documents.
  - Réaliser des audits du Système de Gestion Environnementale, afin de mettre en évidence son bon entretien.
- Définition d'objectifs et de cibles
  - Fournir les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs environnementaux fixés.
  - Assurer un suivi régulier au moyen d'indicateurs afin de garantir une amélioration continue.



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- Satisfaction des clients
  - Comprendre en permanence les besoins et les attentes de nos partenaires et utilisateurs afin d'augmenter leur niveau de satisfaction avec le Club Nautique.
  - Répondre aux éventuelles réclamations des utilisateurs.
  - Sensibiliser le personnel à l'importance de connaître les besoins des clients afin d'apporter des améliorations et d'y répondre.
- Relations avec les fournisseurs et/ou sous-traitants
  - Effectuer une sélection et une évaluation continue des fournisseurs et sous-traitants, en nous assurant d'être en mesure d'offrir le meilleur service à nos clients.
  - Collaborer avec l'hôtellerie et les entreprises de services nautiques internes et externes, pour le respect des bonnes pratiques du code de conduite environnementale.
- Participation du personnel
  - Former en permanence l'ensemble du personnel par la mise en œuvre du plan de formation et l'évaluation de l'efficacité de ces actions.
  - Associer le personnel à l'identification des possibilités d'amélioration.
  - Prévenir les déviations par des contrôles opérationnels et des contrôles environnementaux.
  - Se conformer à la législation applicable en matière de prévention des risques professionnels.
- Respect et préservation de l'environnement
  - Miser autant que possible sur un développement durable.
  - Investir dans les énergies renouvelables et l'autoconsommation grâce à des installations photovoltaïques.
  - Réduire et compenser les émissions de CO2 en calculant l'empreinte carbone de l'organisation.
  - Gérer la collecte sélective des déchets dangereux et non dangereux.
  - Identifier les aspects environnementaux et leur impact du point de vue du cycle de vie.
  - Sensibiliser, former et sensibiliser les employés, les utilisateurs, les professionnels du secteur et les locaux loués aux bonnes pratiques environnementales.
  - Diffuser les comportements appropriés dans les zones protégées et les réserves naturelles présentes dans notre environnement.
  - Encourager les marins à respecter la flore et la faune marines en se conformant aux réglementations relatives à la navigation, aux fermetures et à la pêche.



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- Optimiser la consommation d'eau, en particulier dans les processus de lavage des bateaux.
- Réduire la charge polluante de l'eau rejetée par le lavage, en évitant la pollution marine.
- Promouvoir l'utilisation de produits chimiques biodégradables ou écologiques.
- Prévenir la pollution en utilisant rationnellement les ressources, en réduisant la consommation et les émissions atmosphériques.
- Être conscient de l'impact environnemental que peuvent avoir les événements nautiques sportifs que nous organisons, pour cela nous établissons un code de conduite spécifique.

Le Conseil d'administration du **Club Nautique d'Oropesa**, s'engage à réviser la politique environnementale, en s'assurant que tous les engagements sont cohérents avec les objectifs de l'organisation, ainsi qu'avec les attentes et les besoins des parties prenantes.

À Oropesa del Mar, le 16 mars 2022.

Fernando Torrent Guinot  
Président

Arturo Peña Ramos  
Directeur